

LE GRAND BORNAND



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en mairie, salle du Conseil Municipal,
Le jeudi 04 décembre 2025 à 20 heures

Affiché le 27 novembre 2025

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 05 novembre 2025.

RESSOURCES HUMAINES :

- Doc 1 : Suppression et création d'un emploi d'assistante administrative pour l'espace Grand BO
- Doc 2 : Institution de l'indemnité de maniement de fonds.
- Doc 3 : Recrutement de vacataires pour le déneigement.
- Doc 4 : Adhésion à la convention de participation santé proposée par le Centre de Gestion de la Haute Savoie (CDG 74) et fixation du montant de la participation de l'employeur.

MARCHES PUBLICS :

- Doc 5 : Attribution des marchés relatifs aux « prestations de services d'assurances pour la commune du Grand Bornand »

FINANCES :

- Doc 6 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote des budgets primitifs 2026.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Maire
M. André PERRILLAT-AMEDE

A circular stamp with the text "Mairie de GRAND-BORNAND" around the top edge and "(Haute-Savoie)" at the bottom. In the center is a heraldic shield featuring a cross and four stars.